

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 février 2020, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

200, boulevard Perron Est

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 6.1. – Grille des spécifications 22

Autoriser une marge de recul latérale de 2,31 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 20^e jour de décembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière